



Contrat de location

Le présent contrat est conclu entre la SARL Le Sorbier et son représentant légal, ci après désigné « le loueur », et ci après désigné(e) « le locataire ».

Il a pour objet la location d'un bien meublé, situé au Chalet l'Estoilies, Le Raux, 05350, Saint Veran, et dont les spécificités, caractéristiques et équipements sont les suivants :

Surface utile : 380 m²

Capacité : 40 personnes

Douze chambres

Parking privé, jardin, terrasse, local matériel.

Rez-de-chaussée :

Restaurant dans une salle voûtée, avec cheminée d'agrément ouverte. Salon voûté équipé de canapés et tables, accès wifi gratuit.

Cuisine équipée pour collectivité : vaisselle, plats et couverts, ustensiles de cuisine, machine à laver professionnelle, deux plonges, deux plans de travail, une chambre froide, un réfrigérateur, un congélateur, deux fours électriques, 2 cuisinières gaz (5 et 4 feux), un micro-onde, un percolateur à café 40 tasses, cafetières filtre, chauffe-plats, trancheuse, Kitchen-Aid, 3 appareils à raclette demi roue, matériel fondue.

Toilettes communes.

Premier étage :

Trois douches et une baignoire communes, machine à laver le linge.

Salle de jeux, coin lecture, accès wifi gratuit. Deux couchages possibles .

Une chambre grand lit en 140, douche WC, N°1

Une chambre deux lits en 80 (possibilité lit d'appoint), douche WC, N°2

Une chambre trois lits en 80 dont un superposé, lavabo, N°3

Une chambre deux lits en 80 dont un superposé (possibilité lit d'appoint), N° 4

Une chambre suite: d'une part grand lit en 140, un lit en 80 et d'autre part 3lits en 80 dont un superposé (possibilité lit d'appoint), douche WC, N°5

Toilettes communes.

Deuxième étage :

Une entrée en rez-de-jardin

Un hall, étagère à chaussures. Accès wifi gratuit.

Une chambre grand lit en 140 (possibilité lit d'appoint), douche WC, N°21

Une chambre grand lit en 140, deux lits en 80 dont un superposé (possibilité lit d'appoint), douche

WC, balcon, N°22

Une chambre grand lit en 140, lavabo, balcon, N°23

Une chambre deux lits en 80 (possibilité lit d'appoint), lavabo, N°24

Une chambre deux lits en 80, douche WC, N°25

Une chambre grand lit en 160 ,douche WC, N°26

Une chambre grand lit en 140, deux lits en 80 (possibilité lit d'appoint), douche WC, N°27

Toilettes communes.

Le séjour prendra effet le : à partir de 16 heures , départ le : avant 10heures.

Le tarif du forfait location est de :

Taxe de séjour non incluse : 0,80 centimes d'euros par jour par adulte, à partir de 18 ans.

Fuel, gaz, électricité, bois d'agrément inclus dans le tarif.

Les draps, taies d'oreiller et serviettes de toilette ne sont pas compris mais peuvent être loués sur demande. Couvertures, oreillers fournis.

La réservation sera effective à la réception d'un chèque d'arrhes de :
soit 30 % du montant du forfait location, à l'ordre de Sarl le sorbier et du présent contrat signé en double exemplaire.

Le locataire s'engage à avertir le loueur de la présence éventuelle d' animaux domestiques et de donner le nombre exact d'occupants durant le séjour ; enfants compris.

Le locataire souhaite souscrire au forfait ménage de fin de séjour : Oui Non

Si le locataire ne souhaite pas souscrire au forfait ménage : il s'engage à restituer les lieux dans le même état de propreté qu'il les a trouvés à son arrivée, et que cet état de propreté, selon l'appréciation du loueur, permette une location en l'état aux locataires suivants, sans que cela ne nécessite une intervention supplémentaire. Le matériel de nettoyage (aspirateurs, serpillères, produits d'entretien sanitaires... lui seront fournis). En cas d'impossibilité de satisfaire aux exigences de propreté demandées, une partie voire la totalité du montant du forfait ménage pourra être facturé, en fonction de la quantité de travail restant à accomplir.

Si le locataire souhaite souscrire au forfait ménage, il devra néanmoins laisser les lieux dans un état de propreté minimum : la dernière vaisselle utilisée devra être propre, séchée et rangée, les poubelles seront vidées, les tables à manger et plans de travail seront laissés propres, et tout meuble éventuellement déplacé sera remis à sa place.

Dès son arrivée, le locataire devra s'acquitter du solde du séjour, et remettre au loueur un chèque de caution d'un montant de mille euros, qui sera restitué après état des lieux, en l'absence de toute dégradation importante ou évidente, ainsi qu'un second chèque d'un montant de cinq cent euros, qui sera restitué ou détruit une semaine après le départ, en l'absence de toute dégradation secondaire.

Le loueur et le locataire se déclarent d'accord avec les termes de ce contrat .

Pour la Sarl le sorbier.

Le locataire.

Nathan Weber.